



Compétence Assainissement

Assainissement non collectif

Mise en place du service en 1997

2 300 installations

Contrôle des nouvelles installations

Diagnostic des installations existantes

Traitement des matières de vidange

Réhabilitation des installations défectueuses

Proposition d'entretien des installations réhabilitées



Règlementation

- Lois sur l'Eau de janvier 1992
- Arrêtés du 6 mai 1996
- Loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques de décembre 2006
- Arrêtés et décrets d'application en attente :
 - Obligation de réhabilitation dans les 4 ans
 - Modification de la réglementation technique (agrément de nouveaux dispositifs)
 - Obligation de contrôle en cas de vente



Un peu de technique

Systeme d'assainissement individuel comprend :

- Collecte séparative des effluents
- Prétraitement (en général fosse septique)
- Traitement biologique (épandage ou filtre épurateur)
- Rejet dans le sol ou dans le milieu hydraulique superficiel

Nécessité d'entretien :

- Vidange de fosse tous les 4 ans
- Vérification des écoulements

Nécessité de réhabilitation en cas de pollution



L'ensemble des informations nominatives ci-dessous a un caractère confidentiel

PRODUCTEUR	
NOM DU RESPONSABLE :	NOM ou RAISON SOCIALE et ADRESSE :
Adresse du lieu de pompage (si différent de l'adresse du responsable ci-contre) :	
ICPE <input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
DESIGNATION DU SOUS PRODUIT D'ASSAINISSEMENT	
<input type="checkbox"/> Matières de vidanges (Code 20.03.04)	<input type="checkbox"/> Curage de réseau (Code 20.03.06)
<input type="checkbox"/> Sables (Code 19.08.02)	<input type="checkbox"/> Boues de STEP déshydratées (Code 19.08.05)
<input type="checkbox"/> Graisses (Code 19.07.09)	<input type="checkbox"/> Boues de STEP liquides (Code 19.08.05)
	<input type="checkbox"/> Autres (à préciser) _____
Je soussigné, atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus	Date de remise au transporteur :
Signature :	Quantité approximative remise au transporteur (en m ³)

COLLECTEUR TRANSPORTEUR	
COORDONNEES DU RESPONSABLE :	RAISON SOCIALE : ADRESSE : TEL : FAX :
STOCKAGE - REGROUPEMENT <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	NOM DU CHAUFFEUR DU VEHICULE :
Lieu de regroupement : _____	N° d'immatriculation : _____
Nombre de bordereaux : _____	<i>Je soussigné, m'engage à respecter le règlement relatif aux conditions d'admission sur le site de dépotage.</i>
<i>En cas de regroupement dans un même camion, tous les bordereaux signés par chaque producteur seront à présenter.</i>	Signature :

UNITE DE TRAITEMENT	
LIEU DE RECEPTION 1.	<input type="checkbox"/> Accepté <input type="checkbox"/> Refusé Motif de refus : _____ Date : _____
Quantité reçue (en tonnes ou m ³) Nombre de bordereaux :	Signature et date de réception :
LIEU DE RECEPTION 2.	<input type="checkbox"/> Accepté <input type="checkbox"/> Refusé Motif de refus : _____ Date : _____
Quantité reçue (en tonnes ou m ³) Nombre de bordereaux :	Signature et date de réception :

Volet n° 1 : conservé par le producteur
Volet n° 2 : conservé par l'unité de traitement ayant accepté le sous produit
Volet n° 3 : sera retourné au producteur après traitement
Volet n° 4 : conservé par le collecteur-transporteur

PRODUCTEUR

NOM DU RESPONSABLE :

NOM ou RAISON SOCIALE et ADRESSE :

Adresse du lieu de pompage (si différent de l'adresse du responsable ci-contre) :

ICPE

OUI

NON

DESIGNATION DU SOUS PRODUIT D'ASSAINISSEMENT

Matières de vidanges
(Code 20.03.04)

Curage de réseau (Code 20.03.06)

Boues de STEP déshydratées (Code 19.08.05)

Sables (Code 19.08.02)

Boues de STEP liquides (Code 19.08.05)

Graisses (Code 19.07.09)

Autres (à préciser) _____

Je soussigné, atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus
Signature :

Date de remise au transporteur :

Quantité approximative remise
au transporteur (en m³)

COLLECTEUR TRANSPORTEUR

COORDONNEES DU RESPONSABLE :	RAISON SOCIALE : ADRESSE : TEL : FAX :
STOCKAGE - REGROUPEMENT <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Lieu de regroupement : _____ Nombre de bordereaux : _____ <i>En cas de regroupement dans un même camion, tous les bordereaux signés par chaque producteur seront à présenter.</i>	NOM DU CHAUFFEUR DU VEHICULE : N° d'immatriculation : _____ <i>Je soussigné, m'engage à respecter le règlement relatif aux conditions d'admission sur le site de dépotage.</i> Signature : _____

UNITE DE TRAITEMENT	
LIEU DE RECEPTION 1.	<input type="checkbox"/> Accepté <input type="checkbox"/> Refusé Motif de refus : _____ _____ Date : _____
Quantité reçue (en tonnes ou m ³) Nombre de bordereaux :	Signature et date de réception :
LIEU DE RECEPTION 2.	<input type="checkbox"/> Accepté <input type="checkbox"/> Refusé Motif de refus : _____ _____ Date : _____
Quantité reçue (en tonnes ou m ³) Nombre de bordereaux :	Signature et date de réception :

Volet n°1 : conservé par le producteur

Volet n° 2 : conservé par l'unité de traitement ayant accepté le sous produit

Volet n° 3 : sera retourné au producteur après traitement

Volet n° 4 : conservé par le collecteur-transporteur

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – Programme de réhabilitation d'installations existantes

**Fonctionnement et impact du dispositif en vue de la réhabilitation
Définition de critères de jugement pour l'élaboration de priorité à la réhabilitation**

(projet servant de base de discussion au 23/01/02)

Critère : fonctionnement du dispositif

Critère	Risque fort	Risque moyen	Risque faible à nul
Nature de la filière de traitement	- Dispositif non visitable - Pas de fosse - ou FS seule 2	- Equipement ancienne norme - ou sous dimensionné 1	- Conforme à la réglementation actuelle et à l'habitat 0
Odeurs	Gêne pour le voisinage 2	Gêne pour l'usager 1	Pas de gêne 0
Suintements d'eau	Suintements et écoulement atteignant les parcelles voisines 2	Suintements autour du dispositif sans atteindre les parcelles voisines 1	Pas de suintements 0
Somme =	+	+	

Critère Impact sur le milieu et risque sanitaire

Critère	Risque fort	Risque moyen	Risque faible à nul
Rejet par infiltration	- Faible profondeur de la nappe, - zone hydrogéologiquement sensible à la pollution, - périmètre de protection de captage AEP, captage privé, etc. 2	- Remontée de la nappe à - 2 m 1	- Nappe à + de 2 m - Hors périmètre, - Pas de captage AEP proche 0
Rejet dans le milieu superficiel	Zone de loisirs aquatiques 2	Milieu superficiel non adapté 1	Respect des objectifs de qualité 0
Densité et type d'habitat	Habitat Dense 2	Habitat Rapproché 1	Habitat isolé 0
Somme =	+	+	

Priorité 1 (URGENT) : note de 6 à 10

Priorité 2 (urgence moyenne) : note de 3 à 5

Priorité 3 (non urgent) : note de 0 à 2

Critère : fonctionnement du dispositif

Critère	Risque fort	Risque moyen	Risque faible à nul
Nature de la filière de traitement	- Dispositif non visitable - Pas de fosse - ou FS seule 2	- Equipement ancienne norme - ou sous dimensionné 1	- Conforme à la réglementation actuelle et à l'habitat 0
Odeurs	Gêne pour le voisinage 2	Gêne pour l'utilisateur 1	Pas de gêne 0
Suintements d'eau	Suintements et écoulement atteignant les parcelles voisines 2	Suintements autour du dispositif sans atteindre les parcelles voisines 1	Pas de suintements 0
Somme =	+	+	

Critère Impact sur le milieu et risque sanitaire

Critère	Risque fort	Risque moyen	Risque faible à nul
Rejet par infiltration	<ul style="list-style-type: none"> - Faible profondeur de la nappe, - zone hydrogéologiquement sensible à la pollution, - périmètre de protection de captage AEP, captage privé, etc. <p style="text-align: center;">2</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Remontée de la nappe à - 2 m <p style="text-align: center;">1</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nappe à + de 2 m - Hors périmètre, - Pas de captage AEP proche <p style="text-align: center;">0</p>
Rejet dans le milieu superficiel	<p style="text-align: center;">Zone de loisirs aquatiques</p> <p style="text-align: center;">2</p>	<p style="text-align: center;">Milieu superficiel non adapté</p> <p style="text-align: center;">1</p>	<p style="text-align: center;">Respect des objectifs de qualité</p> <p style="text-align: center;">0</p>
Densité et type d'habitat	<p style="text-align: center;">Habitat Dense</p> <p style="text-align: center;">2</p>	<p style="text-align: center;">Habitat Rapproché</p> <p style="text-align: center;">1</p>	<p style="text-align: center;">Habitat isolé</p> <p style="text-align: center;">0</p>
Somme =	+	+	



Réhabilitation avec entretien

- Financement des travaux
 - Subventions Agence et Département : 40 % du coût plafonné à 3 000 € HT
 - Participation forfaitaire du propriétaire de 1 800 € HT
 - Solde par redevance
- Redevance 1,30 €/m³
- Durée convention : 15 ans renouvelable
- Rupture



Réhabilitation avec entretien

- Idem pour les travaux
- Syndicat remet l'installation au propriétaire qui s'engage à en assurer l'entretien
- Financement des travaux
 - Subventions Agence de l'Eau et Département : 40 % du coût plafonné à 3 000 € HT
 - Participation du propriétaire égale au solde du coût des travaux
- Redevance 0,29 €/ m³ (contrôle)

COMMUNES	ABONNES	DIAGNOSTIC REALISE	A REALISER
ARBUSIGNY	295	254	35
ARTHAZ PND	255	135	43
CONTAMINE	123	103	17
FAUCIGNY	91	85	1
FILLINGES	301	3	298
LA MURAZ	264	223	6
MARCELLAZ	12	11	1
MONNETIER MORNEX	86	86	0
NANGY	40	36	4
PERS JUSSY	442	294	26
REIGNIER ESERY	376	246	20
SCIENTRIER	32	29	3
TOTAL	2 317	1 505	454

COMMUNES	1	2	3
ARBUSIGNY	87	75	92
ARTHAZ PND	23	51	61
CONTAMINE	25	36	42
FAUCIGNY	35	36	14
FILLINGES	0	0	3
LA MURAZ	110	52	61
MARCELLAZ	7	3	1
MONNETIER MORNEX	25	15	46
NANGY	5	9	22
PERS JUSSY	74	129	91
REIGNIER ESERY	70	78	98
SCIENTRIER	2	16	11
TOTAL	463	500	542



Redevance (tarif 2009)

Assainissement collectif

Part fixe	40,00 €/branchement
Part proportionnelle	1,30 €/m

Assainissement non collectif

Contrôle de l'existant	0,29 €
Contrôle du neuf	100 €/installation
Réhabilitation-Entretien	1,30 €/m